



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

oxyde de carbone

Question écrite n° 84383

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les intoxications au monoxyde de carbone. À l'origine de 300 décès par an, ce gaz incolore et inodore est la première cause de mortalité par toxique en France. On recense également 6 000 intoxications, dont certaines laissent des séquelles graves. En conséquence, il demande s'il envisage de prendre des mesures afin de mener des campagnes de sensibilisation sur les conduites à tenir pour éviter les émanations de monoxyde de carbone.

Texte de la réponse

Sur la base des objectifs de la loi relative à la politique de santé publique, le plan national santé environnement (PNSE) prévoit une réduction de 30 % de la mortalité par intoxication oxycarbonée à l'horizon 2008 reposant sur trois axes d'actions. En premier lieu, la mise en place, depuis janvier 2005, d'un nouveau dispositif de surveillance des intoxications oxycarbonées par l'institut de veille sanitaire, qui va permettre une meilleure connaissance des circonstances, des causes et des conséquences pour la santé des intoxications ainsi qu'une exploitation épidémiologique en temps réel. La réglementation a également été renforcée ; ainsi un décret déterminant les exigences à respecter, les dispositifs à installer pour prévenir les intoxications oxycarbonées dans les locaux existants et les constructions nouvelles est en cours de finalisation. En outre, l'ordonnance du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction, qui s'applique en cas de vente d'un bien immobilier, implique la réalisation d'un état des installations intérieures de gaz naturel. Enfin, des campagnes de prévention et d'information du public sont organisées chaque année au niveau national et sont relayées au plan local. Elles impliquent de nombreux partenaires notamment, les ministères chargés de la santé et de l'intérieur, la Commission de sécurité des consommateurs, les professionnels et les services de secours. À partir de novembre 2005, le pilotage en a été confié à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES). Les supports de la campagne de cette année, ont été diffusés très largement et sont disponibles sur le site de l'INPES.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84383

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 883

Réponse publiée le : 18 avril 2006, page 4288